

DCM N° 11 /2026

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Département de LA SAVOIE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de
ST-JEAN-DE-MAURIENNE

**COMMUNE de
ST-ETIENNE-DE-CUINES – 73130**

L'an deux mil vingt-six, le deux avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en Séance Publique, sous la Présidence de M. LAZZARO Dominique, MAIRE.

- MEMBRES PRÉSENTS : MM. -BIGNARDI Martine – CHANUT Lionel - CLAPPIER Yves - CLÉMENT Pierre-Benoît - COMBET-BLANC Françoise - CURCIO Véronique -DAMEVIN Doriane - DEJEAN Jocelyne -GARIBALDO Yves – LOSCHI Bernadette – NICOL Kévin - PACHOUD Bernard - ROCHETTE Pierre - ROL Nelly-

- MEMBRE ABSENT : NÉANT

- Mme COMBET-BLANC Françoise a été élue Secrétaire de Séance.

DATE CONVOCATION C.M. :

27/03/2026

DATE PUBLICATION SUR SITE INTERNET ET AFFICHAGE LISTE D.C.M. :

03/04/2026

DATE ENVOI DCM EN SOUS-PREFECTURE de ST-JEAN-DE-MAURIENNE :

09/04/2026

DATE PUBLICATION D.C.M. SUR SITE INTERNET :

09/04/2026

-NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX :

-EN EXERCICE : 15

-PRÉSENTS : 15

-VOTANTS : 15

OBJET : INDEMNITÉS DE FONCTION DES TROIS ADJOINTS.

Délibération du Conseil Municipal N° 11/2026

Votants : 15

12 voix POUR

3 voix CONTRE : Mme LOSCHI Bernadette – MM CLÉMENT Pierre-Benoît – NICOL Kévin

Raison du vote contre : « Nous militons pour une répartition des indemnités entre les adjoints et les conseillers ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 ;

Vu l'article L. 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe le taux maximum des indemnités de fonction allouées aux adjoints ;

Vu la délibération N° 09/2026 en date du 20/03/2026 déterminant le nombre d'adjoints au Maire et le fixant à trois adjoints ;

Vu le Procès-Verbal de l'élection des Adjoints en date du 20/03/2026 ;

Considérant que la Commune compte 1.186 habitants, et que le taux maximal d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire est de 21.38 %.

(Pour information, Le Maire perçoit, de droit et sans débat, une indemnité de fonction au taux maximal, le Conseil Municipal n'ayant pas à délibérer pour lui attribuer.)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré,
par 12 voix POUR et 3 voix CONTRE,

- DECIDE de fixer les taux suivants des indemnités de fonction des trois Adjoints :
 - 1^{er} ADJOINT : 21.38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
 - 2^{ème} ADJOINT : 21.38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
 - 3^{ème} ADJOINT : 21.38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

- DIT que l'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L 2123-22 à L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales.
 - Que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.
 - Que les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget communal.

- TRANSMET à Mme la SOUS-PRÉFÈTE la présente délibération et le tableau annexé recapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux trois adjoints au Maire de la COMMUNE de ST-ETIENNE-DE-CUINES.

FAIT ET AINSI DELIBERE, les jours, mois et an ci-dessus

POUR COPIE CONFORME, le 09 avril 2026.

M. LAZZARO Dominique,

MAIRE de ST-ETIENNE-DE-CUINES



Mme COMBET-BLANC Françoise

Secrétaire de Séance



COMMUNE DE ST-ETIENNE-DE-CUINES

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES TROIS ADJOINTS

Annexé à la délibération

du Conseil Municipal N° 11/2026 en date du 02/04/2026

en application de l'article L.2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Population totale : 1.186 habitants

FONCTION	Taux d'indemnité voté (en % de l'indice brut 1027)	Indemnité brute mensuelle
PREMIER ADJOINT	21,38 %	878,83 €
DEUXIÈME ADJOINT	21,38 %	878,83 €
TROISIÈME ADJOINT	21,38 %	878,83 €

Fait à ST-ETIENNE-DE-CUINES le 09 avril 2026.

M. LAZZARO Dominique,

MAIRE de ST-ETIENNE-DE-CUINES

Mme COMBET-BLANC Françoise

Secrétaire de Séance

